



Déclaration à l'ouverture de la CAPN des PLP du 27 février 2019

Le ministre de l'Éducation Nationale précisait dans son propos introductif de la loi sur l'école de la confiance que « le métier de professeur doit demeurer ce qu'il a toujours été, une voie de promotion, d'ascension et de justice sociale ». Il précisait aussi « Je veux ici, devant vous, représentants de la Nation, dire combien notre pays doit à ces femmes et à ces hommes qui, hier et aujourd'hui, ont mis leur existence au service de l'instruction et de l'éducation des enfants de notre pays ». Nous ne pouvons que partager cette vision. Encore faut-il qu'elle ne limite pas à une formule et qu'on n'oublie pas que la confiance ne se décrète pas mais se construit à partir d'un projet partagé, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas. Reconnaître le métier d'enseignant c'est aussi prendre en compte les individus qui ont choisi de l'exercer, créer les conditions optimales pour qu'ils puissent donner le meilleur d'eux-mêmes. C'est leur permettre d'être un élément moteur de la communauté éducative que le ministre veut au service de l'école de la confiance. Réunir les conditions de réussite de cette école de la confiance c'est créer un environnement favorable à l'exercice du métier tant professionnel que personnel. C'est pour cette raison que nous attachons une importance particulière au travail que nous devons accomplir, au sein de cette CAPN. Nous attendons de la part de l'administration des prises de décision qui sachent conjuguer l'intérêt des personnels avec celui de l'institution, et qui permettent d'aller au-delà d'une vision comptable du mouvement. A ce jour des projets de mutations reçus par les collègues ne sont absolument pas satisfaisants, car ils ne tiennent malheureusement pas compte de toutes les situations.

M. Le directeur des ressources humaines a d'ailleurs remis l'humain au coeur des préoccupations de nos travaux et c'est effectivement la priorité que nous partageons tous.

Le constat que nous faisons néanmoins, en continuité depuis 5 ans est qu'aucune évolution de barème ne permet plus de mutations chez les PLP. Les modifications apportées cette année permettent un ré-équilibre que le SNETAA attendait, mais globalement, le résultat n'est toujours pas satisfaisant (pour rappel, en baisse depuis 5 ans). Aucun élément de barème ne permettra la mutation s'il n'y a pas de capacités d'accueil ou trop peu.

Nous attendons en séance des améliorations significatives apportant plus de fluidité et plus de satisfaction pour les PLP bien que nous ayons constaté de nombreuses modifications du projet initial.

Nombreux sont ceux qui manifestent de grandes inquiétudes quant à la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, tant les déclinaisons académiques sont inégales. Les PLP subissent au quotidien de fausses informations et n'osent plus demander de mutation de peur de subir une carte scolaire.

La situation est particulièrement anxiogène pour nos collègues de gestion administration. Une attention bienveillante de notre administration sur le mouvement de ces personnels serait un premier signe positif à leur intention. Le SNETAA sera attentif à la bonne application du protocole national cadrant l'accompagnement de ces PLP.

Le SNETAA œuvre au quotidien pour ces collègues et pour préserver les conditions de travail et les postes de tous les PLP.

Pour ce mouvement, une fois de plus les PLP titulaires ont le taux de satisfaction le plus faible sur le vœu 1 avec 72,6 % de PLP non satisfaits.

Si le nombre d'affectations de PLP en BTS a progressé sensiblement, il ne nous satisfait toujours pas. Le SNETAA s'est battu en ce sens et poursuivra ses actions pour l'amélioration de ces résultats et pour la création de BTS en lycées professionnels.

Une fois encore nous déplorons des capacités très insuffisantes sur la Martinique et la Guadeloupe mettant en péril le maintien de certaines filières.

Enfin, le SNETAA-FO regrette qu'une fois de plus le mouvement de Polynésie ne soit pas intégré dans le projet de mouvement général.

Le SNETAA-FO remercie tout le personnel de B2-2 pour leur disponibilité et leur efficacité.